

Communiqué de presse

(p.1/2)

24 octobre 2008

N° 31 – 2008

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Beat Werder +33 (0) 1 46 98 71 39

Chief Communications Officer

Marco Circelli +44 (0) 207 553 8106

Head of Investor Relations

SCOR finalise l'acquisition de la société française Prévoyance Ré

SCOR a acquis 100 % du capital social et des droits de vote de Prévoyance et Réassurance, et de sa filiale de réassurance de personnes Prévoyance Ré appartenant au groupe Malakoff Médéric, leader sur le marché français de la protection sociale.

Comme annoncée le 31 juillet 2008¹, la transaction a été signée le 24 octobre 2008.

Prévoyance Ré compte parmi ses principaux clients des institutions de prévoyance et des mutuelles. Prévoyance Ré continuera de fournir à sa clientèle des services de haut niveau, tout en bénéficiant pleinement de l'expertise reconnue de SCOR dans le domaine de la réassurance de personnes.

*
* * *

Les communiqués de presse de SCOR sont disponibles sur le site internet du Groupe www.scor.com dans la rubrique « Relations Investisseurs ».

¹dans un communiqué de presse

Communiqué de presse

24 octobre 2008

N° 31 – 2008

(p.2/2)

Enoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des évènements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences significatives entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 28 mars 2008 sous le numéro D.08-0154 (le "Document de Référence"), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR.